


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 026-212602528-20260629-CM2026_5_14-DE



L'An deux mille vingt-six, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Thomas ROYER, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Eric DERMENT, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Jean-Michel BOCHATON, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Manuel HERRERO, Sylvie DELOCHE, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Patrick GROUPIERRE à Suzanne BROT, Sandrine AUGIER à Claude ILLY

ABSENTS :

OBJET : 14 – VRA – Convention de superposition d'affectation portant sur la parcelle AM121 (Abords Train-Théâtre)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du programme de travaux dont doit bénéficier le Train-Théâtre. Cet équipement, transféré à Valence Romans Agglo, bénéficie d'un programme de travaux qui permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public, des équipes professionnelles et de réduire son impact environnemental. Une extension du bâtiment va permettre de retravailler ses usages.

Parallèlement, la parcelle cadastrée section AM n° 121, supportant le Train Théâtre mais également la Médiathèque et à usage de parking, va faire l'objet d'un aménagement par l'Agglomération et servira d'une part à un usage de parking public pour la Commune (ainsi que pour la Médiathèque et l'Ecole de musique, équipements mis à disposition de Valence Romans Agglo), et d'autre part pour le stationnement du Train Théâtre à usage de l'Agglomération.

Cette parcelle étant affectée à un usage public, Il est proposé une superposition de ces affectations conformément aux dispositions de l'article L. 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Cette superposition porte sur une partie de la parcelle cadastrée section AM n° 121 et représente environ 7 800 m².

Les aménagements prévus par Valence Romans Agglo sont les suivants :

- requalification du parking nord, pour une emprise d'environ 3 000 m², en gérant les eaux pluviales, en étudiant la mise en place de panneaux photovoltaïques et en optimisant le stationnement ;
- valorisation des abords du Train Théâtre et de la Médiathèque à l'avant du bâtiment, en aménageant les espaces verts et les revêtements piétonniers, en intégrant les usages évènementiels du parvis et en requalifiant le parking Sud ;
- optimisation des circulations techniques autour du bâtiment, notamment pour les déchets, les livraisons, les accès pompiers et bus.

L'entretien de ces aménagements reviendra à la commune.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de superposition jointe en annexe,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'élue en charge du dossier à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la convention,

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 30 juin 2026

Le Maire,

